

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DUNOIS
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 MAI 2013
(*affiché en exécution des articles L2121-25 et L.5211-1 du Code des Collectivités Territoriales*)

Le conseil communautaire s'est réuni le 16 mai 2013 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes, sous la présidence de Gérard DELAFONT, sur convocation adressée le 07 mai 2013
26 conseillers étaient présents

Le Président met au vote le procès verbal de la séance 9 avril 2013. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Le Président passe à l'ordre du jour

Domaine Personnel

- Création Poste Attaché Territorial

Le président propose de créer un poste d'attaché territorial destiné à remplacer le poste de chargé de mission contractuel existant.

Le conseil communautaire à l'unanimité décide de la création de ce poste à compter du 1^{er} août 2013.

- Evolution rémunération de la chargée de mission habitat :

Le Président propose de faire évoluer la rémunération de la Chargée de Mission Habitat nommé sur le poste depuis le 1^{er} avril 2012. A l'unanimité le conseil décide une rémunération équivalente au 2^{ème} échelon du grade d'attaché à compter du 1^{er} juin 2013

Domaine Jeunesse

- Ciné + : convention de partenariat

Une convention de partenariat sera signée entre l'association Ciné Plus en Limousin, la commune de Dun le Palestel et le Centre d'Animation du Pays Dunois. Il rappelle que l'association Ciné + organise des séances de cinéma dans la salle Apollo de Dun le Palestel, dont le CAPD assure la communication et la permanence des séances. La convention prévoit que la communauté de communes participe au maintien de l'équilibre financier Cette participation est calculée sur la base du nombre d'habitants de la commune accueillante

Le conseil, à l'unanimité autorise le président à signer cette convention

- Subvention Rallye CreuseKistan

Une subvention de 300 € est accordée à l'association Creusekistan pour l'organisation d'un rallye automobile touristique les 22 et 23 juin prochain, dont l'objectif est de promouvoir le patrimoine du département, du Nord au Sud. Le départ aura lieu à Fresselines

Domaine Tourisme

- Hôtel Lépinat

Décisions prises par délégation : attribution de marchés

Les 2 lots relatifs au marché Multimédia ont été attribués à la SARL Anamnésia de Strasbourg, pour un montant total de 81 075 € HT, inférieur à l'estimation

Le lot 16 (réalisation de jeux), infructueux pour cause d'absence d'offres suite à 2 appels à concurrence, a été traité en marché négocié avec la SARL PRELUD, titulaire du lot 12 (Agencement/Décors) pour un montant de 23 035 € HT

Dommages ouvrage : le marché a été attribué à MMA Dun le Palestel, pour un montant de 14 435 € TTC (comprenant la RC travaux et l'assurance Tous Risques Chantiers)

Suite à l'attribution des marchés, un nouveau plan de financement a été établi. L'autofinancement prévisionnel de l'opération s'élève à 352 863 €. Il sera couvert en partie par un emprunt de 200 000 €, le solde étant pris sur les fonds libres

I

- **Espace Monet Rollinat**

Proposition de programme et consultation pour maîtrise d'œuvre

Le Président Gérard Delafont présente le programme établi par les programmistes en collaboration avec le comité d'animation et de suivi du projet global Vallée de la Creuse et approuvé par la commission Tourisme.

Il rappelle que le projet a été inscrit dans la convention territoriale 2011-2013 pour le financement du programme et de la maîtrise d'œuvre jusqu'au stade APD (avant projet définitif). L'étude d'avant projet pourra permettre de présenter l'inscription du projet à la future convention territoriale 2014-2020

Le conseil, après avoir débattu sur l'opportunité ou non de lancer dès maintenant le projet, à la majorité, décide de s'engager jusqu'au stade de l'APD et de lancer une consultation pour recruter une équipe de maîtrise d'œuvre avec une tranche ferme « réalisation de l'étude jusqu'au stade APD » et une tranche conditionnelle pour la poursuite du projet qui pourrait éventuellement démarrer en 2015.

- **Taxe de séjour**

La commission Tourisme a proposé des petites modifications au règlement adopté le 06 mars. Celles-ci sont adoptées à l'unanimité

Questions diverses

- Aménagement numérique :

Le Président indique que le dossier d'appel à expression des besoins doit être rendu pour le 7 juin. Le dossier sera présenté au conseil communautaire du 3 juin.

- Parc d'activité de Chabannes : Le Président rend compte de l'avancement du dossier.

Il indique que la DREAL dispense de réaliser une étude d'impact. Il indique qu'il a reçu l'accord de subvention du Conseil Général.

Le bureau d'études a finalisé le permis d'aménager qui pourra être déposé dès que le règlement interne, qui est en cours d'élaboration avec le comité de pilotage aura été validé.

La séance est levée à 22h15.